

COMMUNE DE CHAMPEAUX
CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE
SÉANCE DU JEUDI 14 AOÛT 2025

Le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPEAUX s'est réuni le quatorze août deux mille vingt-cinq à la Mairie, à dix-huit heures trente, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Yves LAGÜES-BAGET, Maire, en séance extraordinaire.

PRÉSENTS : MM. LAGÜES-BAGET, HUBERT, VINCENT, HOLVOET, MME PRUD'HOMME, M. FOURNIER, MME ADAMSKI.

ABSENTS EXCUSÉS : MMES PROUVIER, DEWANCKER, PITKIAYE, M. NORIS, MMES BILLAULT et PASTOR.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. HUBERT.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 4 JUIN 2025

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

DÉCISION MODIFICATIVE SUR LE BUDGET COMMUNAL

Monsieur HUBERT explique que la répartition actuelle des crédits d'investissement nécessite un ajustement. En effet, lors de la création du budget une hypothèse de répartition des dépenses d'investissement entre les chapitres 21 et 23 a été prise afin de financer les travaux de rénovation de l'école. Pour mémoire, l'imputation budgétaire est faite au chapitre 23 pour les factures des travaux en cours et au 21 pour l'ultime facture à réception du DGD (Décompte Général Définitif). Or, bien que les travaux soient quasi terminés, nous recevons encore des factures intermédiaires à imputer au chapitre 23. Etant donné que les crédits du chapitre 23 sont épuisés, il convient de reverser des crédits qui étaient prévus au chapitre 21 vers le chapitre 23 afin de permettre les paiements des factures. Ceci est simplement budgétaire et n'affecte en rien le montant global prévu pour l'opération.

La décision modificative suivante est donc proposée au vote :

Dépenses de la section d'investissement

Chapitre	Compte	Libellé du compte	Montant
20	203	Frais d'études, de recherche et de développement	-10 000,00 €
21	2131	Bâtiments publics	-190 000,00 €
23	231	Immobilisations corporelles en cours	+200 000,00 €

Adoptée à l'unanimité.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Travaux de l'ancienne mairie/école élémentaire

Monsieur le Maire informe le Conseil que les travaux sont terminés. Toutes les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France ont été respectées. Une pompe à chaleur Air/Eau a été installée avec 2 circuits séparés (1 pour l'école et 1 pour les associations). Ce nouvel équipement va permettre des économies d'énergie.

Monsieur HOLVOET demande si, suite aux retards pris dans lesdits travaux, des pénalités seront appliquées. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative. C'est en cours de discussion car des travaux supplémentaires ont été réalisés alors qu'ils n'étaient pas prévus. Notre maître d'œuvre calcule les pénalités de retard. Celles-ci s'appliqueront donc lors du Décompte Général Définitif des entreprises concernées.

Étude/diagnostic des travaux de la Collégiale

Monsieur le Maire informe que trois architectes ont répondu à l'appel d'offres et feront parvenir leurs offres fin septembre 2025.

Vitrification du parquet de la Campélienne

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu un avis favorable du Département pour la subvention concernant la vitrification du parquet de la Campélienne. Les travaux se feront pendant les vacances de Noël pour ne pas impacter les associations. Environ 10 jours de travaux sont prévus. Monsieur le Maire espère un résultat qui convienne à tous.

Déménagement de l'école élémentaire

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le transfert du mobilier du préfabriqué vers l'école élémentaire se fera le lundi 18 août 2025.

***Plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée
et la parole est donnée au public.***

Monsieur CHÉCHIN demande s'il ne serait pas possible d'intervenir auprès des propriétaires riverains de la ruelle du Four Banal car des arbres obstruent le passage. Monsieur le Maire l'informe que c'était prévu.

Plus aucune question n'étant abordée, la séance est levée à 18h45.